

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017 - 20H30

Présents : J. Pérantoni, J. Chardin, G. Hanus, H. Rouyer et M. Rouyer.
Absent excusé : P. Pszonak (a donné mandat à J. Chardin)

G. Hanus a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil l'adjonction du point suivant parvenu après la convocation :
- renouvellement du contrat d'entretien des cloches.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande de retrait de la Commune de Lorry-Mardigny de la CCM&M

DCM 41-2017 : Le Maire expose que le Conseil Communautaire de Mad et Moselle a, dans sa séance du 26 septembre 2017, décidé d'accepter le retrait de la commune de Lorry-Mardigny et que ce retrait est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait de la Commune de Lorry-Mardigny.

Demande d'entrée de la commune de Brainville à la CCM&M

DCM 42-2017 : Le Maire expose que le Conseil Communautaire de Mad et Moselle a, dans sa séance du 26 septembre 2017, accepté, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Brainville.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Brainville.

Entrées et sorties du SDAA 54 pour 2018

DCM 43-2017 : Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19

et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°18-2017 du SDAA 54 du 4 octobre 2017,

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité, la demande d'entrée dans le SDAA 54 de VILLERS-EN-HAYE ainsi que les demandes de sortie du SDAA 54 d'AINGERAY, AVRAINVILLE, CRION, FONTENOY-SUR-MOSELLE, FRANCHEVILLE, GONDREVILLE, JAILLON, SEXEY-LES-BOIS, VELAINE-EN-HAYE et VILLEY-SAINT-ETIENNE. De même, sont acceptées les demandes de modification de périmètre de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais avec la sortie de BOISMONT (déjà adhérente au SDAA 54 avec le syndicat intercommunal d'assainissement et d'épuration de Boismont-Mercy le Bas), SAINT-JEAN-LES-LONGUYON et VILLERS-LE-ROND.

Contrat de maintenance des équipements de cloches

DCM 44-2017 : Après exposé du Maire sur la proposition des Établissements François CHRÉTIEN de Fléville-devant-Nancy, et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire un nouveau contrat de maintenance des équipements de cloches, à compter du 1er janvier 2018, pour une durée de 3 ans et un montant de 197,00 € HT révisable annuellement.

Acquisition par la commune de parcelles forestières

DCM 45-2017 : Le Maire rappelle que le Conseil s'était porté candidat auprès de la SAFER pour l'acquisition de parcelles forestières jouxtant les propriétés de la Commune. Il expose les propositions financières de la SAFER, soit 68 955 € HT pour 39,341 ha, situées aux lieux-dits Bois de Saint-Pierre Côte, Bois de Nanbonseil, Moulnot et Colas-Maire.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil décide par 5 voix pour et 1 contre de ne retenir que la parcelle B24 Moulnot de 2,392 ha pour 3 590 € HT et B28 Colas-Maire de 2,81 ha pour 4 215 € HT.

Décision budgétaire modificative n°3 au budget 2017 de la commune

DCM 46-2017 : Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire suivante en section d'investissement au budget 2017 de la Commune correspondant aux frais d'acquisition des parcelles forestières B 24 et B 28 :

- 11 000 €	Dépenses	article 2313/23	Constructions
+ 11 000 €	Dépenses	article 2117/21	Bois et forêts

Sortie d'inventaire

DCM 47-2017 : Le Maire rappelle que la citerne à gaz a été retirée comme prévu dans le programme de travaux. Inscrite pour 1 189,10 € dans l'inventaire communal au titre de la caution versée à l'installation, elle a fait l'objet d'un remboursement de 1 273,30 € correspondant à la caution auxquels s'ajoutent 84,20 € d'intérêts.

À l'unanimité, le Conseil accepte la sortie d'inventaire de la citerne.

Travaux mairie-salle polyvalente

Les travaux sont suivis régulièrement par l'architecte et le Conseil municipal par la réunion de chantier hebdomadaire du mardi après-midi. À chaque fois qu'un problème se soulève, la décision adéquate est prise à l'issue de la réunion (mur de soutènement de la cour en très mauvais état, pose d'un luminaire pour l'éclairage de l'aire de jeux, installation d'un limiteur de son dans la salle polyvalente,...). Les crépis de l'ensemble des bâtiments sont achevés, l'entreprise Raiwisque reviendra à la fin des travaux pour des finitions et reprises. Les travaux d'enrobés de la cour ont été finalisés par la société ALS, sous-traitant de Raiwisque. La même entreprise a réalisé le drainage des murs mairie-salle.

Les travaux, sauf imprévu, devraient s'achever fin mars 2018. Certaines entreprises (plaquiste, électricité) font l'objet d'un suivi attentif de l'architecte en raison de quelques difficultés dans l'avancée de leurs travaux. Le 31 octobre verra se dérouler la 19^{ème} réunion de chantier. Le Maire remercie les Conseillers qui se rendent disponibles pour participer à ces réunions.

Rythmes scolaires 2018-2019

4 familles d'Euvezin sur 5 ont choisi le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le Conseil d'école réuni le 19 octobre à Essey-et-Maizerais s'est majoritairement prononcé pour la semaine de 4 jours. En 2018-2019, les enfants n'auront plus classe le mercredi, les horaires des autres jours étant revus pour intégrer les heures du mercredi matin.

Organisation des cérémonies du 11 novembre

Le Conseil donne son accord à l'organisation d'une cérémonie commune à Essey-et-Maizerais, Euvezin et Pannes, pour pallier le faible nombre de participants. Chaque année, une des 3 communes aura en charge l'organisation (chants des enfants de l'école, sonorisation, vin d'honneur,...). En 2017, Essey-et-Maizerais inaugurera le nouveau dispositif samedi 11 novembre à 11 heures.

Le monument d'Euvezin sera pavé et des fleurs seront déposées. Une note sera faite aux habitants à ce sujet.

Informations et questions diverses

→ Création de places de stationnement : afin de faciliter le stationnement pour la salle polyvalente rénovée, le Conseil décide de créer 3 places côté droit, après le lampadaire, de la rue menant au pont de la Meisse. Le stationnement sera interdit côté gauche en déplaçant le panneau administratif et par la pose de jardinières. Le Conseil décide également de supprimer le terre-plein fleuri face à l'abribus pour utiliser cette partie de route, pour créer d'autres places de stationnement. Les devis correspondants seront demandés aux entreprises travaillant à la réhabilitation de la mairie-salle polyvalente.

→ Cimetière : l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires entraîne le développement d'herbes hautes indésirables, provoquant un mécontentement. Le Maire indique que le désherbage manuel nécessite 22 heures de travail aux deux employés communaux, soit un coût de près de 500 €, qu'il est impossible de pratiquer plusieurs fois dans l'année, le nettoyage du cimetière pénalisant d'autres travaux. Les Conseillers s'interrogent sur plusieurs solutions : plantation de végétaux couvre-sols (trèfle blanc par exemple), pose d'enrobés... La question étant commune à tous les villages, une réflexion doit être menée afin de choisir la meilleure solution. Le Conseil écarte l'étude proposée par la FREDON, compte-tenu du coût (2 000 à 3 000 €). Joëlle Chardin prend en charge le dossier. Il est demandé aux habitants disposant de tombes de procéder à l'enlèvement des mauvaises herbes autour de leurs concessions.

→ Illuminations de Noël : les mêmes motifs que les dernières années seront posés aux différents endroits habituels. 3 motifs ont été loués cette année pour la rue Loza et la rue du Pont auprès de SVT, en raison d'illuminations défaillantes. Un achat complémentaire sera envisagé au moment des soldes. Les illuminations devraient être posées le 5 décembre.

→ Sur intervention du Maire auprès de la propriétaire, le terrain en friche Grande Rue a été nettoyé par l'ancien locataire. Les habitants ne subiront donc plus les nuisances.

→ PACS : comme prévu par la loi, les pactes civils de solidarité seront signés en mairie au lieu du greffe des tribunaux à compter du 1^{er} novembre 2017. La secrétaire a suivi une formation à ce sujet. Il est rappelé qu'on peut toujours conclure un PACS devant notaire.

→ Une architecte du CAUE visitera l'église le 2 novembre dans le cadre du groupe de travail communautaire de réflexion sur le devenir de ces bâtiments.

→ À la demande d'habitants, le Maire a accepté de célébrer un parrainage civil le 25 novembre, le 1^{er} en la Commune.

→ Le CCAS organise la fête de Noël des enfants au cinéma Concorde à Pont-à-Mousson le 13 décembre après-midi. Le colis des Anciens leur sera remis le 17 décembre par les membres du CCAS.

→ Le Conseil décide qu'une réunion aura lieu en février avec l'ACCA pour fixer les conditions du bail de chasse.

→ Faute de salle disponible, il ne sera pas organisé la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil en 2018.

La séance est levée à 23H00.

NB : le présent compte-rendu est diffusé sous réserve de son approbation par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.